

Droit et Patrimoine - 11/07/2011

Un vote intéressant à l'Assemblée nationale concernant la transmission des monuments appartenant à l'Etat aux collectivités décentralisées



L'Assemblée nationale examinait le 5 juillet dernier la proposition de loi sénatoriale concernant la transmission des monuments appartenant à l'Etat, aux collectivités décentralisées.

Les députés ont corrigé à la marge le texte du Sénat ce qui nécessitera une nouvelle navette vers le palais du Luxembourg. **Mais les deux principales mesures de ce texte sortent de la lecture de l'Assemblée sans dommages graves :**

- ▶ d'une part, le Haut Conseil composé de parlementaires, de représentants du ministère de la Culture et de personnes qualifiées voulu par le Sénat comme juge de paix de la transmission des monuments de l'Etat et comme contrôleur de la vie future de ces monuments, est décidé par les deux assemblées. La lecture suivante du Sénat devrait aboutir à un texte satisfaisant pour tout le monde.
- ▶ d'autre part, l'amendement du sénateur Ambroise Dupont introduisant dans le droit interne français les dispositions des plans de gestion et des zones tampons entourant les monuments et sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO est voté avec quelques modifications de forme par les deux assemblées.

Si l'on ajoute que le texte issu de la commission des Affaires culturelles du sénat et de sa rapporteure, madame Ferat, a fort intelligemment introduit dans le droit français la notion de valeur universelle ainsi que la nécessité de prendre en compte le droit du patrimoine dans les SCOT et les PLU, le signataire de ces lignes considère que **le vote de ce texte en deuxième lecture, en attendant les suivantes, est la rare bonne nouvelle dont peuvent se féliciter les défenseurs du patrimoine et des sites en ces temps moroses.**

Le ministre de la culture a, selon la formule anglo-saxonne " fait le Job" en soutenant totalement cette proposition parlementaire qui permettra peut être à son ministère de reprendre une main qu'elle avait perdue depuis un moment. Demandons lui, s'il a apprécié cette victoire d'étape, de montrer ce dont il est capable en matière d'urbanisme...

Alain de la Bretesche
Président des journées juridiques du Patrimoine
Secrétaire général de Patrimoine environnement